

Édition 2016

Observatoire Social
des Transports



Tableau de bord normand

Mai 2016



Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie.

Trafic routier de marchandises	5
Trafic régional	5
Évolution du trafic international de 2010 à 2014	6
Flux de marchandises en provenance ou à destination de la Normandie en 2014	7
Immatriculations neuves	8
Évolution de 2011 à 2015 par catégorie de véhicules	8
Accidents du travail dans le transport routier	9
Indice de fréquence des accidents du travail en 2014	9
Évolution de 2012 à 2014 du nombre d'accidents du travail	9
Évolution de 2012 à 2014 de la durée moyenne d'un arrêt de travail	9
Accidents de la route	10
Accidentalité des poids lourds	10
Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)	11
Accidentalité des transports en commun	12
Emploi	13
Nombre d'établissements par code APE pour le transport routier en 2014	13
Évolution de 2010 à 2014 des effectifs salariés	13
Formation	16
Qualification initiale et formation continue de conducteur routier	16
Attestations de capacité professionnelle	17
Registres	19
Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2015	19
Évolution de 2011 à 2015 du nombre d'entreprises normandes pour chaque registre	19
Évolution de 2011 à 2015 du nombre d'inscriptions et de radiations	20
En 2015, âge des entreprises inscrites aux registres	20
Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises normandes en 2015	21
Capacité financière des entreprises de transport	22
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports	23
Contrôles sur route	23
Contrôles en entreprises	25
Programme objectif CO₂	26
Charte CO ₂	26
Label CO ₂	26

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Édito

Disposer de données et d'informations en matière de trafic, immatriculations, accidents du travail, accidents de la route, emploi, formations, tenue des registres, contrôle des transports et programme « objectif CO₂ », sur le périmètre de la Normandie, est l'objectif du tableau de bord de l'Observatoire Social des Transports de Normandie.

Jusqu'en 2015, l'Observatoire Social des Transports (OST) bas-normand et l'Observatoire Régional Social des Transports (ORST) haut-normand ont chacun de leur côté réalisé un tableau de bord annuel afin de présenter ces données.

Dorénavant, c'est un seul tableau de bord, avec des données agrégées pour la Normandie, permettant de connaître les conditions sociales du transport de marchandises et de voyageurs. Pour cette nouvelle édition, les membres de l'OST ont retenu le meilleur, tant sur le contenu que sur la forme, de ces anciens tableaux de bord. Deux nouvelles rubriques ont également été intégrées : l'une relative à l'accidentalité des véhicules utilitaires légers et l'autre relative au label CO₂.

Avec maintenant une région qui comprend 5 départements, et des activités économiques et des trafics différents, on constate que certaines tendances se maintiennent.

Ainsi, pour le transport routier de marchandises, on note une légère diminution du trafic régional, du nombre d'entreprises inscrites au registre des transports, des effectifs salariés et du nombre de formations initiales délivrées pour accéder au métier de conducteur. Ces constats, qui sont dans la continuité des années précédentes, montrent que le transport routier de marchandises n'est pas encore sorti de la crise.

En revanche, le transport routier de voyageurs, un peu moins soumis aux effets des aléas économiques, bénéficie d'une légère augmentation : du nombre d'entreprises inscrites au registre des transports et des effectifs salariés, ce qui là aussi confirme la tendance des années précédentes.

Enfin, un dernier mot sur le label CO₂ lancé en mars 2016. Ce nouveau dispositif permet de valoriser les entreprises de transport routier de marchandises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale. D'ailleurs, une entreprise normande fait partie des toutes premières entreprises labellisées au niveau national et elle ne devrait pas être la seule sur 2016. L'édition 2017 du tableau de bord nous permettra de savoir si cette démarche a bien eu le succès escompté...



Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Trafic routier de marchandises

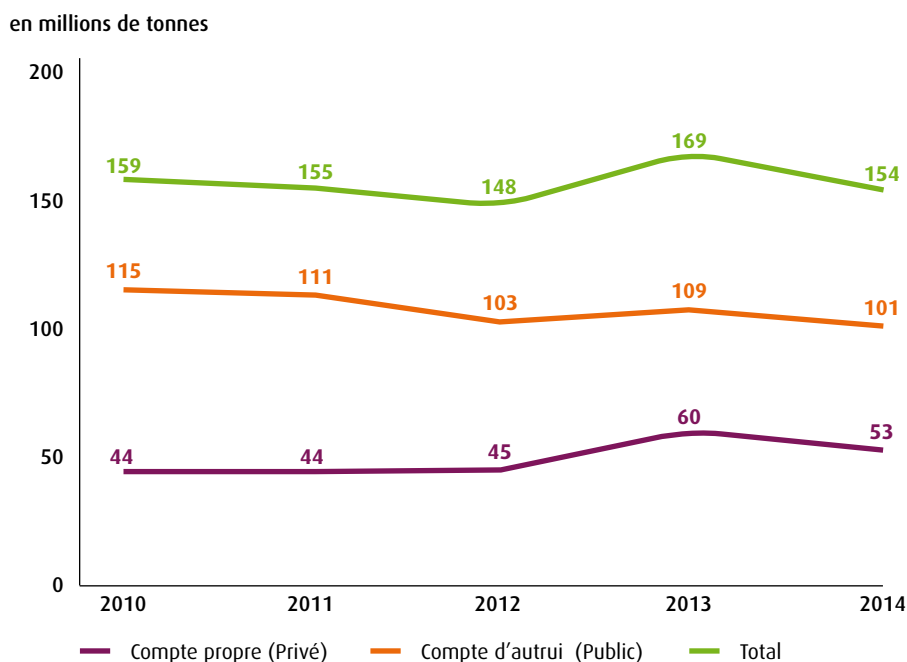
Source : Beyond et Sitram

Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein des départements normands, entre ceux-ci et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

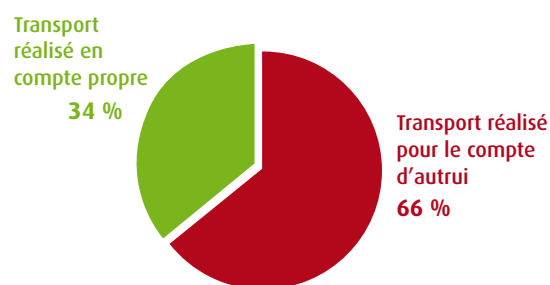
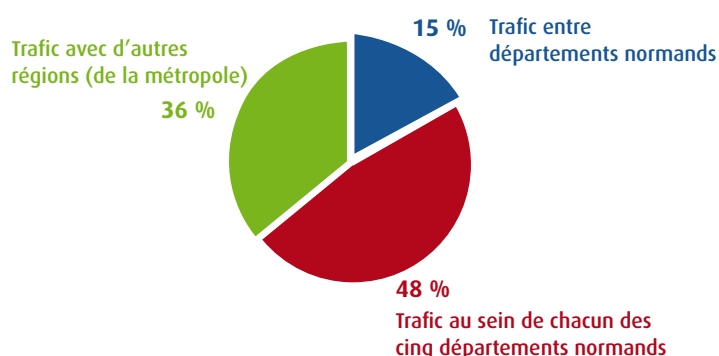
■ Évolution du trafic régional de 2010 à 2014

Entre 2010 et 2014, on constate une légère diminution du trafic (- 3 %) avec une augmentation du transport pour compte propre (+ 20 %) et une diminution du transport pour compte d'autrui (- 12 %). En 2014, la diminution du trafic par rapport à 2013 concerne aussi bien le transport pour compte d'autrui (- 7 %) que le transport pour compte propre (- 12 %).



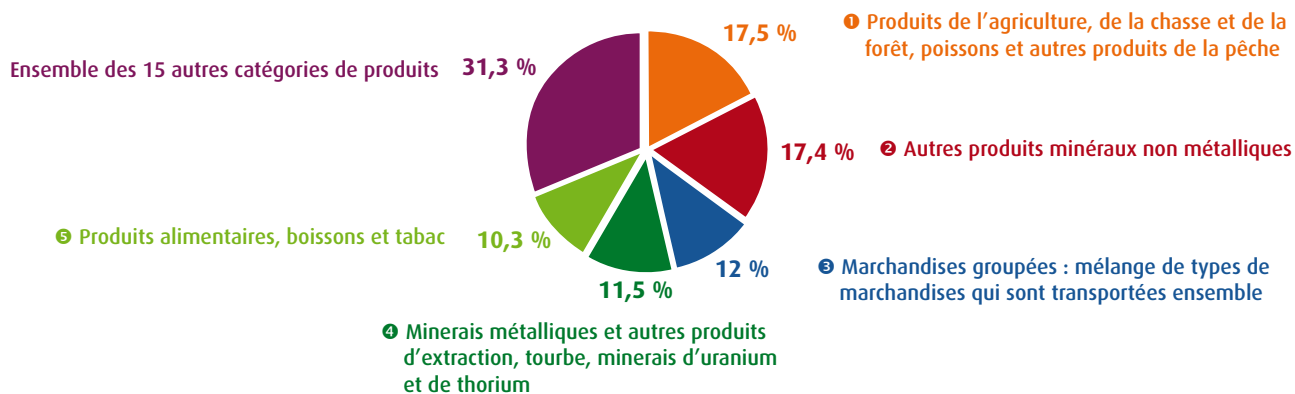
■ Répartition du trafic régional en 2014

En 2014, les 154 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



Parmi le trafic interrégional, 51 % du trafic correspond à des exportations et 49 % à des importations.

■ Principales catégories de produits transportés en 2014



En 2014, les 3 principaux types de produits transportés par la route (en prenant le trafic routier intrarégional et interrégional et en excluant le trafic international) sont dans l'ordre « produits de l'agriculture, de la chasse et de la forêt, poissons et autres produits de la pêche », « autres produits minéraux non métalliques », « marchandises groupées : mélange de types de marchandises qui sont transportées ensemble ».

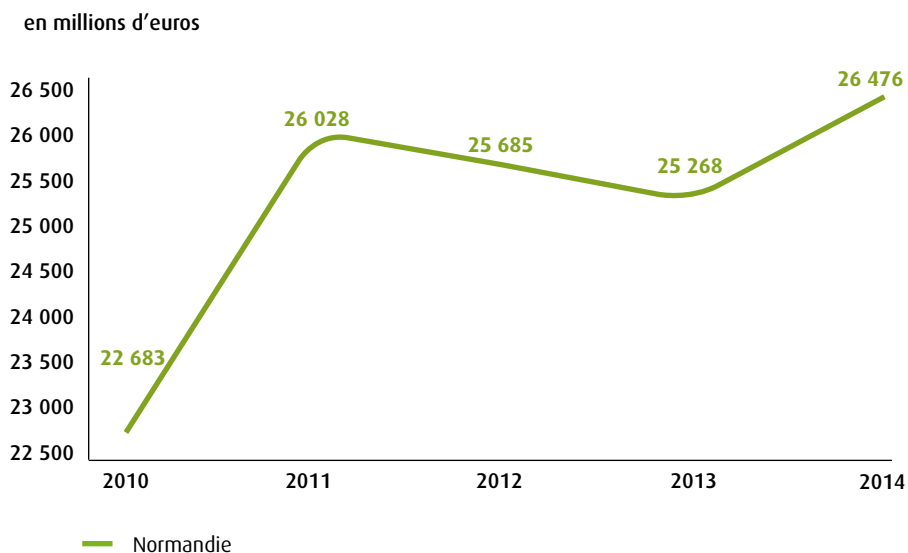
En 2014, les 5 principaux types de produits transportés par la route représentent 68,7 % du trafic routier (hors trafic international).

Évolution du trafic international de 2010 à 2014

En 2014, le montant en euros des flux internationaux pour la région Normandie concernait :

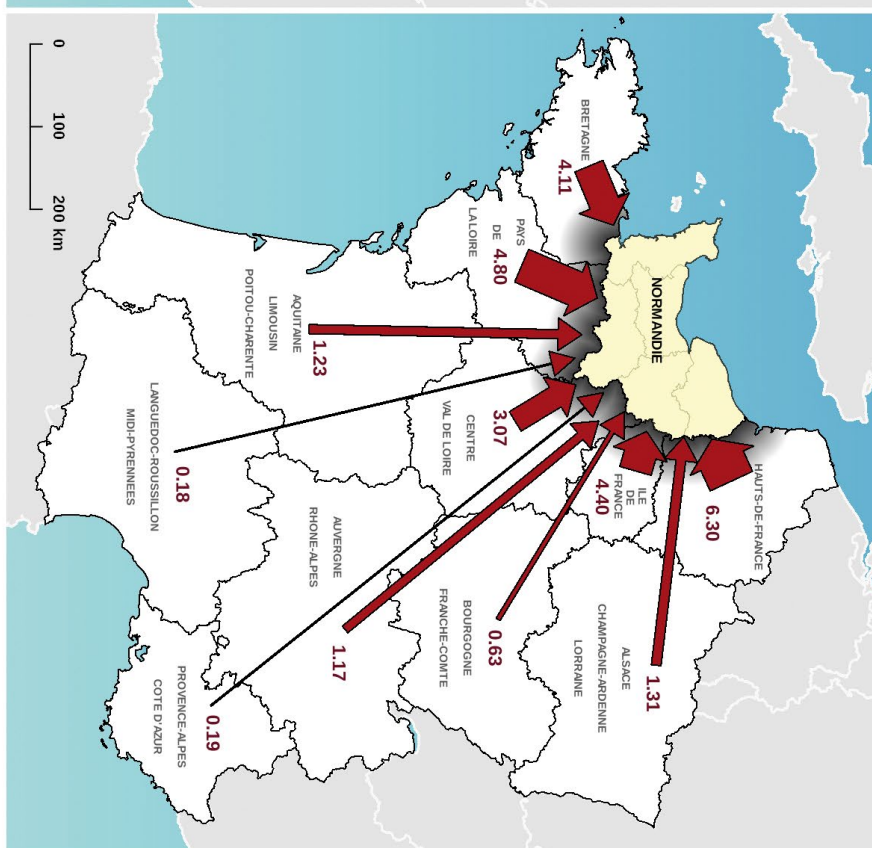
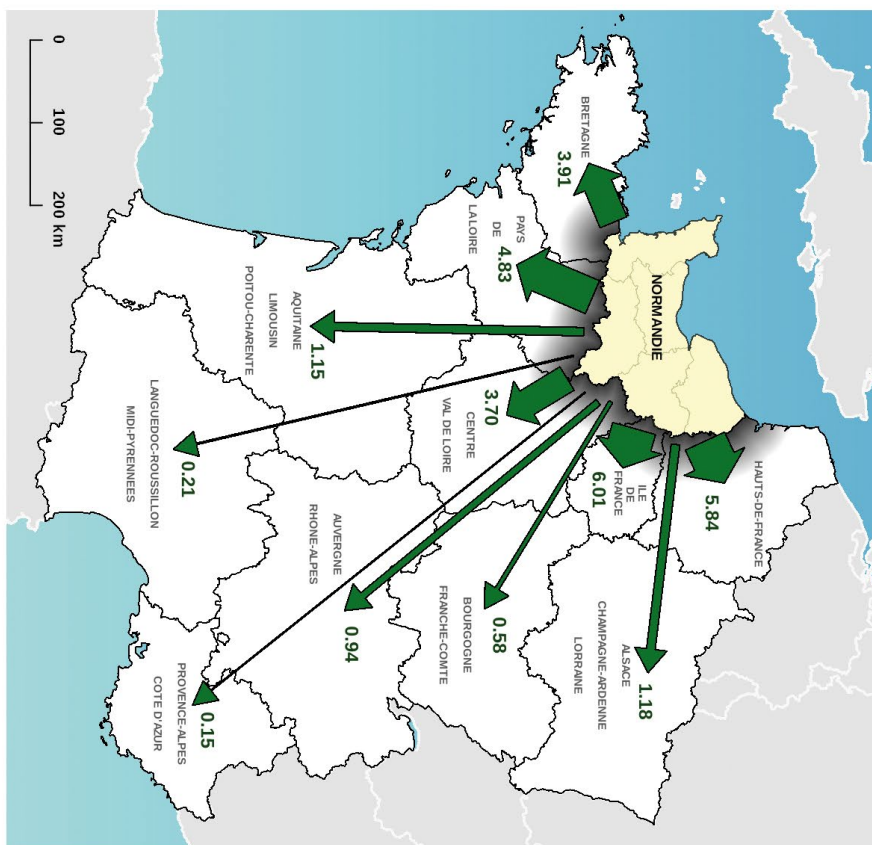
- pour 53 % des exportations et pour 47 % des importations,
- pour 88 % des flux intracommunautaires et pour 12 % des flux extracommunautaires.

Sur la région, les flux intracommunautaires représentent 84 % des importations et 91 % des exportations.



Flux de marchandises en provenance ou à destination de la Normandie en 2014

Flux de marchandises en provenance ou à destination de la Normandie en 2014



Sources :
© IGN Géolia 2013
© SOES - SITRAM
DREAL NORMANDIE
Production :
le 28/04/2016 - DREAL-NORMANDIE
Ref : GLD-2016-04-28T11:57:42

Flux routiers sortants interrégionaux
Volume annuel des flux routiers
sortants en millions de tonnes

Flux routiers entrants interrégionaux
Volume annuel des flux routiers
entrants en millions de tonnes



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement.durable.gouv.fr

Immatriculations neuves

Source : SOeS

Évolution de 2011 à 2015 par catégorie de véhicules

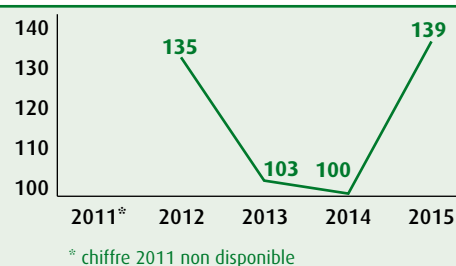
Tracteurs routiers

En 2015, on dénombre 2 230 immatriculations neuves pour les tracteurs routiers, ce qui correspond à une augmentation de 28,2 % par rapport à 2014 et représente 8,9 % du total national qui est de 24 946.



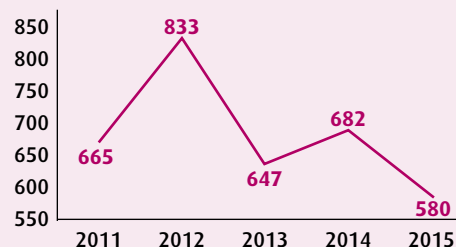
Remorques lourdes (PTCA $\geq$ 6 tonnes)

En 2015, on dénombre 139 immatriculations neuves pour les remorques lourdes, ce qui correspond à une augmentation de 39 % par rapport à 2014 et représente 6 % du total national qui est de 2 323.



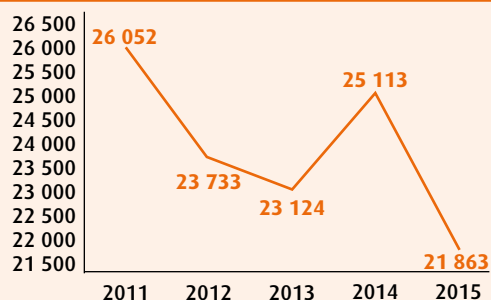
Camions

En 2015, on dénombre 580 immatriculations neuves pour les camions, ce qui correspond à une diminution de 15 % par rapport à 2014 et représente 4,2 % du total national qui est de 13 828.



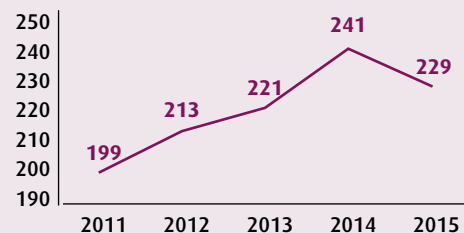
Camionnettes (PTCA $\leq$ 3,5 tonnes)

En 2015, on dénombre 21 863 immatriculations neuves pour les camionnettes, ce qui correspond à une diminution de 12,9 % par rapport à 2014 et représente 7 % du total national qui est de 309 620.



Autobus et autocars

En 2015, on dénombre 229 immatriculations neuves pour les autobus et autocars, ce qui correspond à une diminution de 5 % par rapport à 2014 et représente 3 % du total national qui est de 7 345.



Accidents du travail dans le transport routier

Source : CARSAT Normandie.

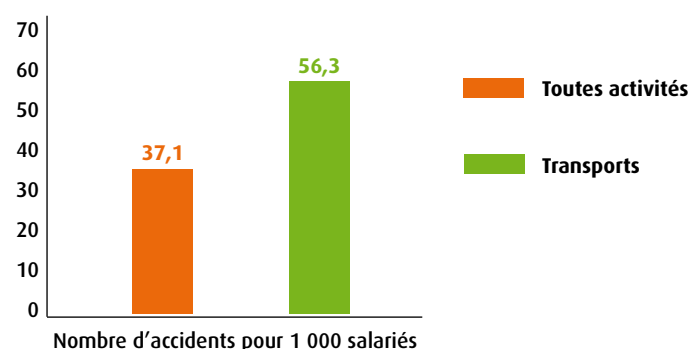
Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2014

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en dehors du jour où est survenu l'accident.

En 2014, sur l'ensemble des salariés du régime général, on compte 37,1 accidents du travail pour 1 000 salariés. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2013 (36 en donnée corrigée).

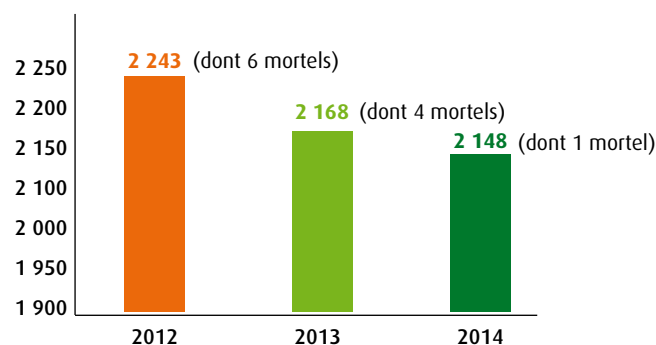
Le secteur des transports fait partie des secteurs d'activités les plus touchés par les accidents du travail avec un indice de fréquence de 56,3 pour 1 000 (en très légère diminution par rapport à 2013 : 56,8 en donnée corrigée) ce qui est inférieur à l'indice national pour le transport routier (67,1 en 2014).



Évolution de 2012 à 2014 du nombre d'accidents du travail

En 2014, dans le transport routier on a recensé :

- pour la Normandie, 2 148 accidents du travail dans le transport routier dont 1 mortel,
- au niveau national, 41 271 dont 84 mortels.



Évolution de 2012 à 2014 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

En 2014, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident de travail dans le transport routier est de 78 jours en Normandie, ce qui est strictement identique à la moyenne nationale. En 2014, toutes activités, la durée moyenne était de 62 jours pour la Normandie ainsi qu'au niveau national.

	2012	2013	2014
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	74	76	78

Accidents de la route

Sources : données officielles de l'ONISR jusqu'en 2015 à partir des fichiers BAAC (Bulletin d'Analyse d'Accidents Corporels de la circulation)

Accidentalité des poids lourds *

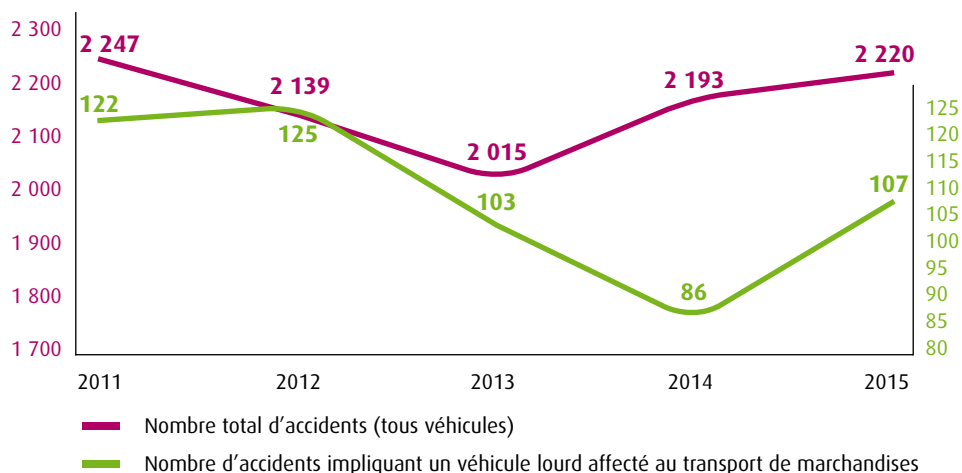
* Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

■ Évolution de 2011 à 2015 du nombre d'accidents corporels

Attention : « Véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

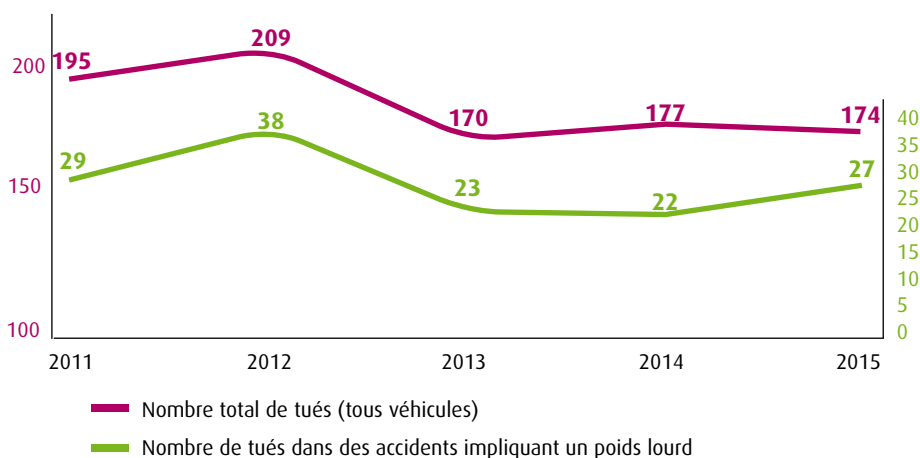
Entre 2011 et 2015, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd a diminué de 12,2 % alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, baissait seulement de 1,2 %.

En 2015, les 2 220 accidents corporels intervenus ont été à l'origine de 1 309 blessés hospitalisés plus de 24 heures, dont 69 pour les 107 accidents impliquant un poids lourd.



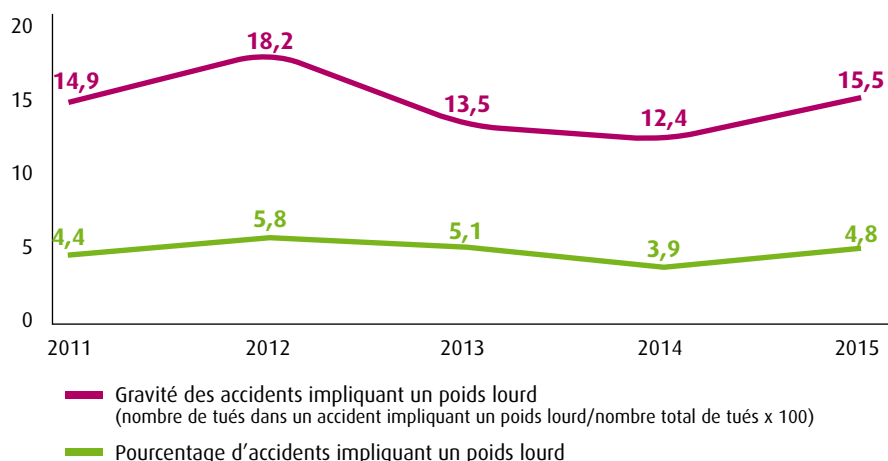
■ Évolution de 2011 à 2015 du nombre de tués à 30 jours

En 2015, les 23 accidents mortels impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 27 tués dont 3 usagers de poids lourd (conducteur ou passager).

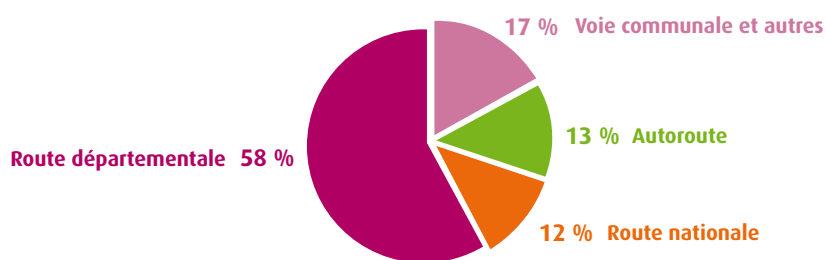


■ Évolution de 2011 à 2015 de l'accidentalité

En 2015, les poids lourds ont été impliqués dans 4,8 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 15,5 % des tués.



■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2015



En 2015, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

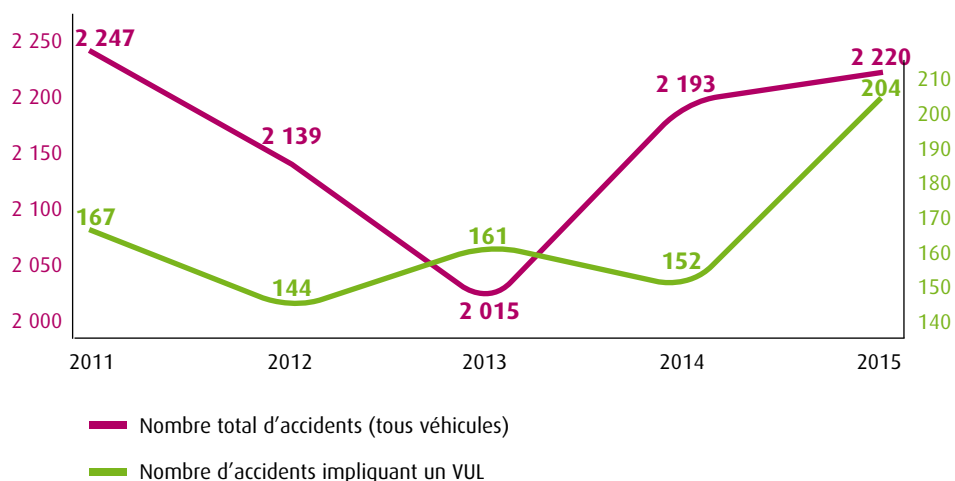
- sur des routes départementales : 58 %,
- de jour : 73 % (21 % de nuit et 6 % à l'aube ou au crépuscule).
- sur une surface normale (c'est-à-dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 71 %

Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)*

* Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

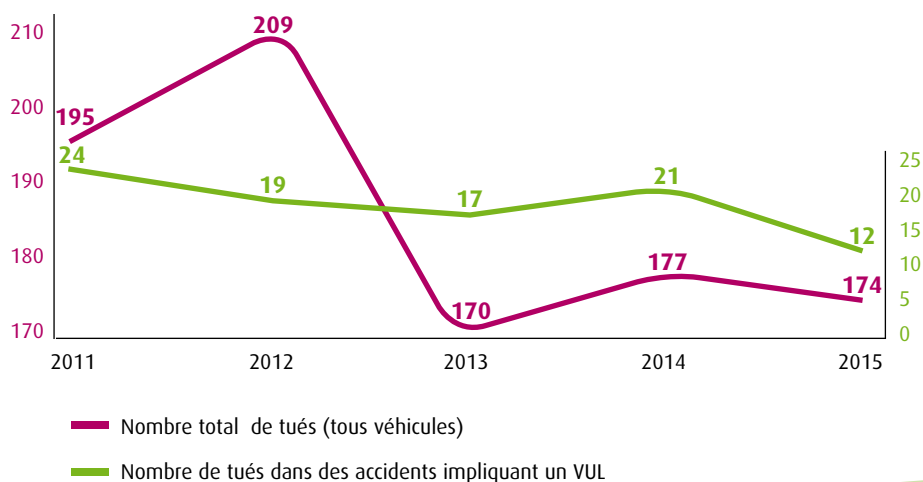
■ Évolution de 2011 à 2015 du nombre d'accidents corporels

Entre 2011 et 2015, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un véhicule utilitaire léger a augmenté de 22 % alors que le nombre d'accidents tous véhicules confondus baissait de 1,2 %.



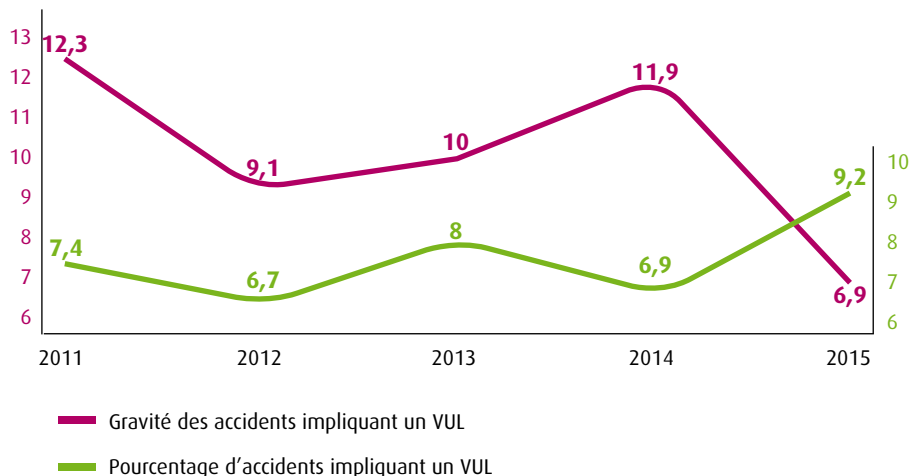
■ Évolution de 2011 à 2015 du nombre de tués à 30 jours

Entre 2011 et 2015, les 12 accidents mortels ont été à l'origine de 12 tués dont 6 parmi les passagers du véhicules utilitaires légers.



■ Évolution de 2011 à 2015 de l'accidentalité

En 2015, les véhicules utilitaires légers ont été impliqués dans 9,2 % des accidents qui n'ont été à l'origine que de 6,9 % des tués.



Accidentalité des transports en commun*

* Transport en commun : autocars + autobus.

Sur les cinq dernières années, on compte 150 accidents ayant impliqué un transport en commun, ces accidents ayant été à l'origine de 81 blessés hospitalisés plus de 24h et de 8 tués. Ceci correspond sur 5 ans à une moyenne annuelle de :

- 30 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 16,2 blessés hospitalisés plus de 24h et 1,6 tués dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2015, les 27 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun ont été à l'origine de 17 blessés hospitalisés plus de 24h et d'un tué (1 usager du transport en commun).

Bilan national accidentalité en 2014 (paru en janvier 2016)

- Les 2 762 accidents corporels ayant impliqués un poids lourds ont été à l'origine de 480 tués dont 56 (51 conducteurs et 5 passagers) usagers de poids lourds (PL). Dans ces accidents, le conducteur de PL n'est présumé responsable que dans un tiers des cas. Les poids lourds immatriculés à l'étranger représentent 32 % du trafic et sont impliqués dans 17 % des accidents corporels et dans 12 % des accidents mortels.
- Les 5 123 accidents corporels ayant impliqué un VUL ont été à l'origine de 381 tués dont 143 conducteurs ou passagers de VUL. Le conducteur du VUL est présumé responsable dans la moitié des cas.
- Les 201 accidents corporels ayant impliqué un autocar ont été à l'origine de 33 tués dont 6 usagers d'autocars, le conducteur de l'autocar étant présumé responsable dans 30 % des cas.
- Les 721 accidents corporels ayant impliqué un autobus ont été à l'origine de 24 tués dont 6 usagers d'autobus. Lors d'un accident impliquant un autobus, il y a 4 fois plus de victimes graves hors de l'autobus que dedans.

Source : base de données Séquoia de l'Acos et des Urssaf – données au 31 décembre pour les établissements disposant d'au moins 1 salarié.

Nombre d'établissements par code APE pour le transport routier en 2014

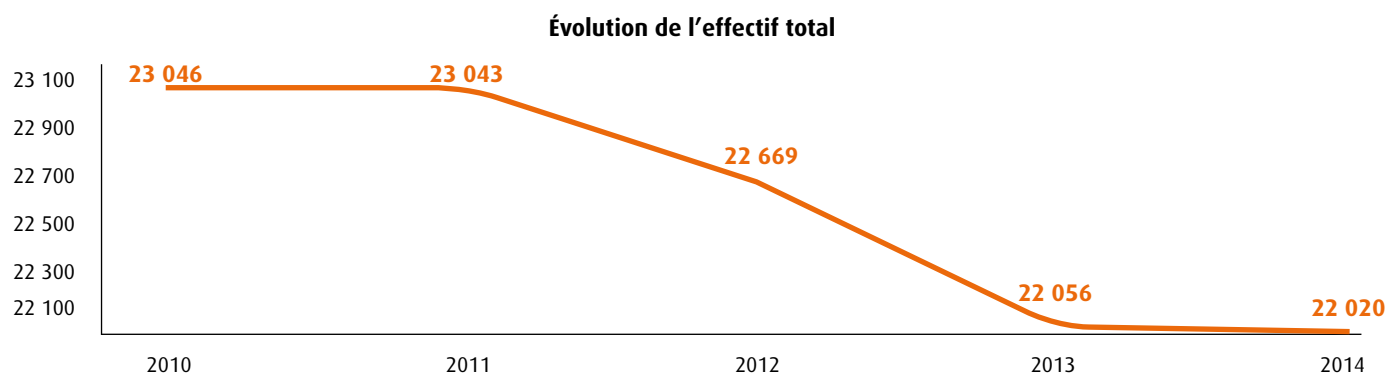
En 2014, on comptabilisait 209 établissements avec au moins 1 salarié pour le transport routier de voyageurs (+6 établissements par rapport à 2010), 276 pour le transport sanitaire (-7 par rapport à 2010), 1 183 pour le transport routier de marchandises (-28 établissements par rapport à 2010) et 336 pour l'organisation des transports (-6 établissements par rapport à 2010).

49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	27
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	103
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	79
49.41A Transports routiers de fret interurbains	532
49.41B Transports routiers de fret de proximité	500
49.41C Locations de camions avec chauffeur	32
49.42Z Services de déménagement	60
52.29A Messagerie, fret express	37
52.29B Affrètement et organisation des transports	336
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	22
86.90A Ambulances	276

Évolution de 2010 à 2014 des effectifs salariés

En 2014, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de 40 376 salariés en Normandie, ce qui correspond à une hausse de 0,6 % par rapport à 2013 mais à une baisse de 0,6 % par rapport à 2010. Parmi ces salariés, 8 085 (soit 20 %) travaillent dans le transport routier de voyageurs, 3 427 dans le transport sanitaire (soit 8,5 %), 22 020 dans le transport routier de marchandises (soit 54,5 %) et 6 844 dans l'organisation des transports (soit 17 %).

■ Pour le transport routier de marchandises



Entre 2010 et 2014, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement diminué de 1 026 salariés (soit -4,5 %).

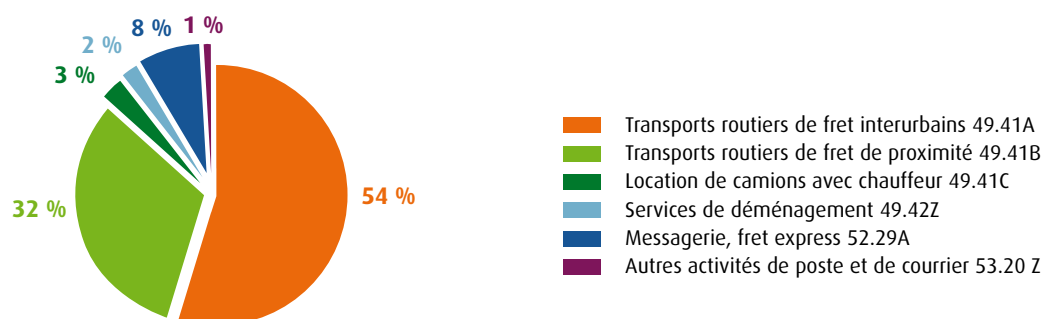
À noter sur cette période :

- une diminution des effectifs : pour les transports routiers de fret interurbains (-5,2 %), pour les services de déménagement (-11,9 %), pour la location de camions avec chauffeur (-12,7 %), pour la messagerie, fret express (-13,8 %) et pour les autres activités de poste et de courrier (-19,9 %),
- une très légère augmentation des effectifs pour les transports routiers de fret de proximité (+1,5 %).

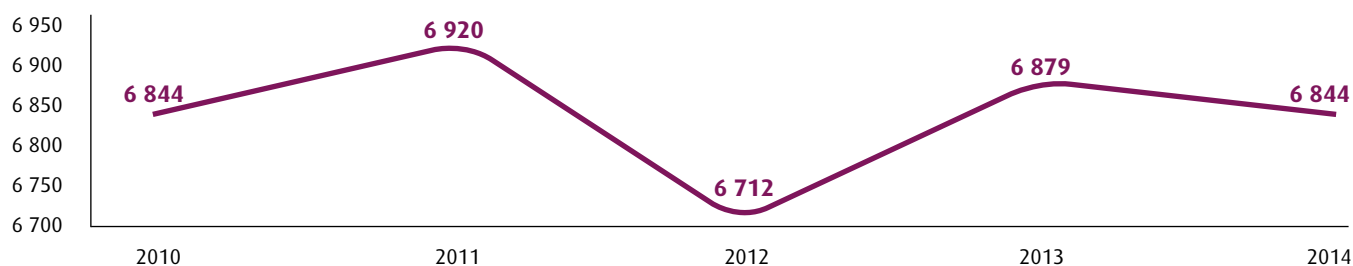
Évolution des effectifs par code APE

	2010	2011	2012	2013	2014
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	12 697	12 611	12 385	11 763	12 035
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	6 943	7 133	7 008	7 131	7 045
Location de camions avec chauffeur 49.41C	700	723	744	713	611
Services de déménagement 49.42Z	506	487	487	436	446
Messagerie, fret express 52.29A	1 969	1 852	1 793	1 768	1 698
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	231	237	252	245	185

Répartition des effectifs par code APE en 2014



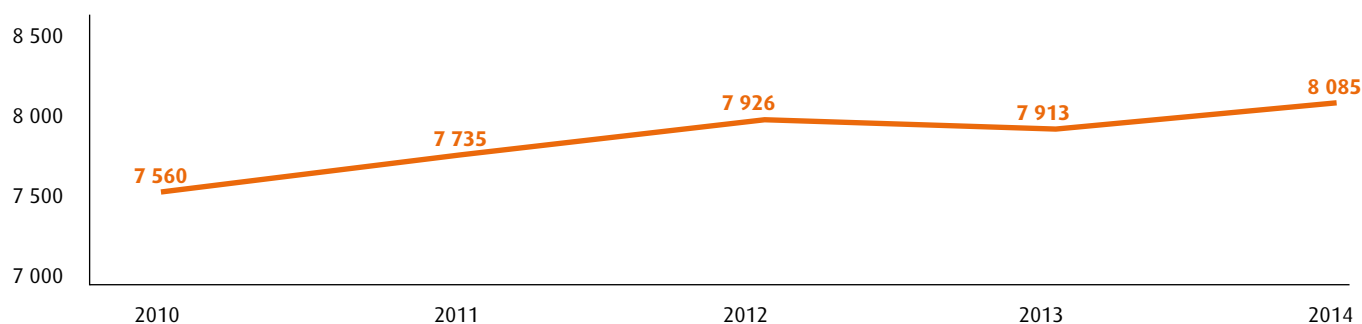
Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises



En 2014, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises sont strictement identiques à ceux de 2010 et en très légère baisse par rapport à 2013 (-35 salariés soit -0,5 %).

■ Pour le transport routier de voyageurs

Évolution de l'effectif total

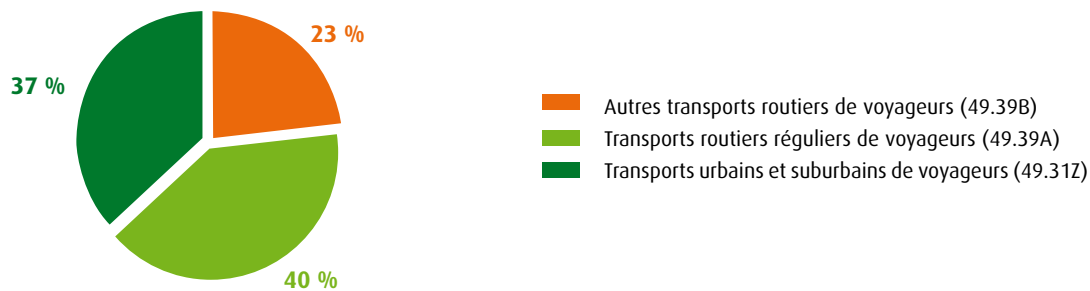


Entre 2010 et 2014, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 6,9 % soit 525 salariés (+ 51 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, +98 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et +376 pour les autres transports routiers de voyageurs).

Évolution des effectifs par code APE

	2010	2011	2012	2013	2014
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 508	1 624	1 706	1 735	1 884
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	3 105	3 136	3 226	3 234	3 203
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31Z)	2 947	2 975	2 994	2 944	2 998

Répartition des effectifs par code APE en 2014



■ Pour le transport sanitaire

Entre 2010 et 2014, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 251 salariés (+ 7,9%) dont 130 entre 2013 et 2014 (soit +3,9%).

	2010	2011	2012	2013	2014
Ambulances 86.90 A	3 176	3 247	3 252	3 297	3 427

Formation

Source : DREAL Normandie

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

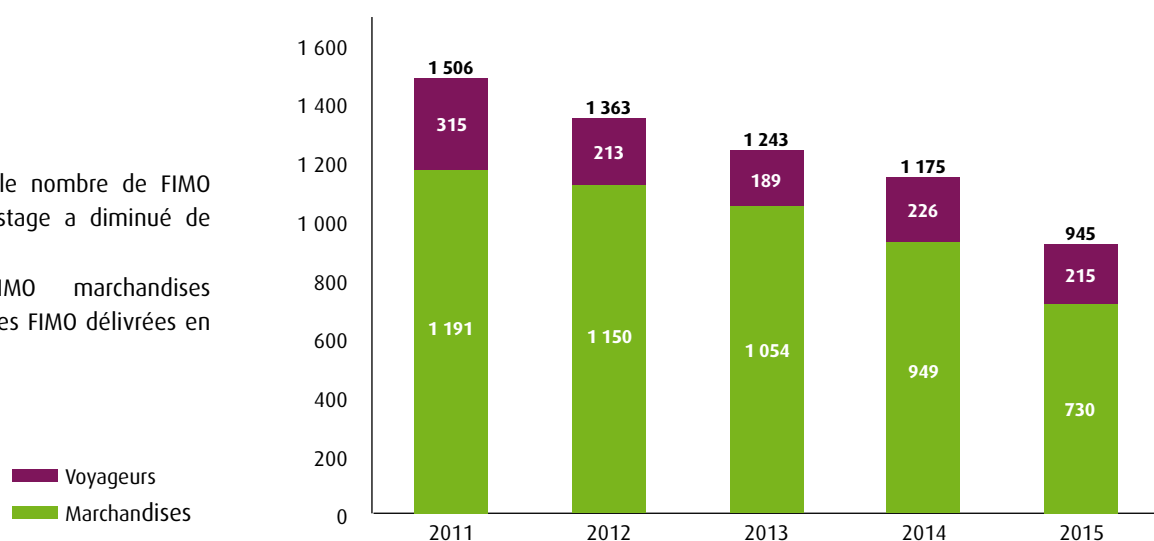
FCO : formation continue obligatoire d'une durée de 35h tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

■ Évolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2011

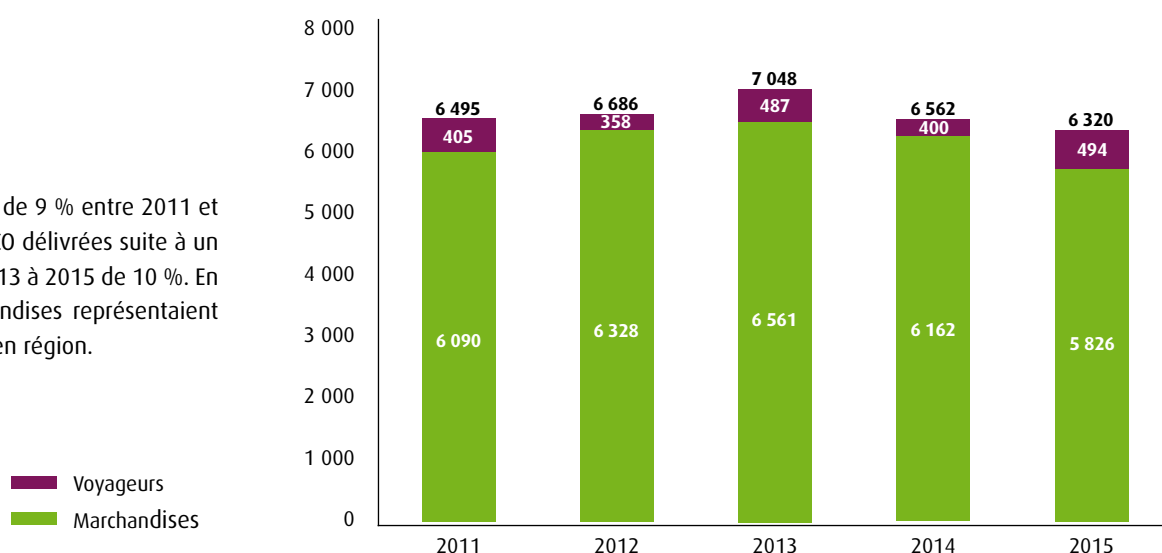
Entre 2011 et 2015, le nombre de FIMO délivrées suite à un stage a diminué de 37 %.

En 2015, les FIMO marchandises représentaient 77 % des FIMO délivrées en région.



■ Évolution du nombre de Formations continues depuis 2011

Après avoir augmenté de 9 % entre 2011 et 2013, le nombre de FCO délivrées suite à un stage a diminué de 2013 à 2015 de 10 %. En 2015, les FCO marchandises représentaient 92 % des FCO suivies en région.



La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie (rubrique transports et véhicules ► entreprises de transports routiers ► formations obligatoires de conducteurs routiers ► liste des centres de formation agréés)

■ Bilan pour 2015

Sur 673 formations diplômantes, 570 sont des titres professionnels (388 en marchandises et 182 en voyageurs), 35 des CAP et 68 des baccalauréats professionnels de conducteur routier marchandises (CTRM).

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante (titre professionnel, CAP, bac pro CTRM)	formation passerelle	
Marchandises	730	491	43	5 826
Voyageurs	215	182	155	494
Total	945	673	198	6 320

Attestations de capacité professionnelle

■ Transport routier lourd

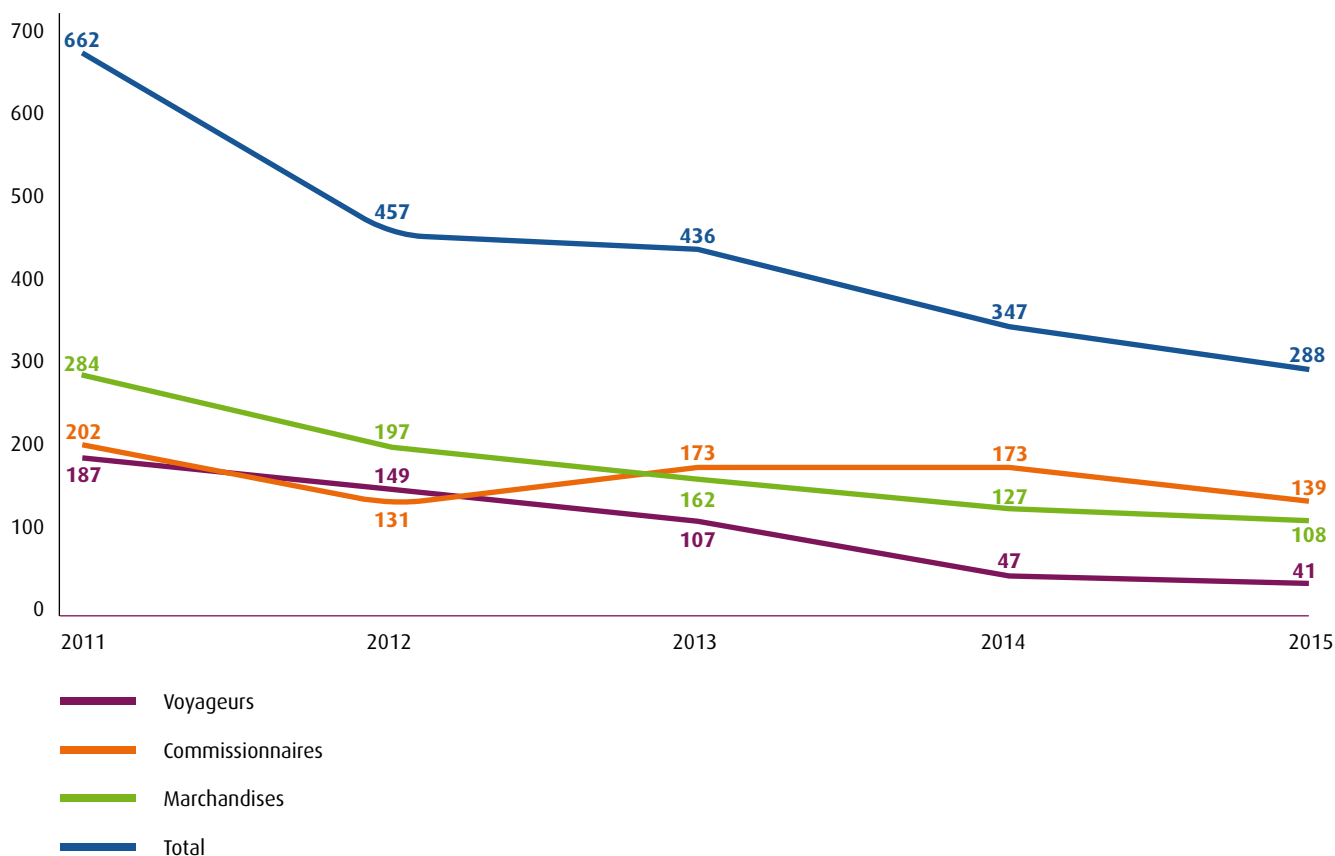
Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la DRIEA Île-de-France à des normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) ne sont pas disponibles.

Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle n'a, lui, cessé de diminuer ces dernières années en raison du durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2015, on dénombrait uniquement sur la Normandie 3 attestations commissionnaires délivrées, 1 attestation voyageurs et aucune attestation marchandises.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est désormais l'équivalence de diplôme même si, là aussi, le nombre d'attestations délivrées a fortement diminué entre 2011 et 2015 (- 31 % en commissionnaire, - 78 % en voyageurs, - 62 % en marchandises). Cette diminution constatée est liée à la fois à un pic de demande en 2011 avant l'évolution réglementaire et à la fois à des conditions d'équivalence plus exigeantes à partir de 2012.

Évolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd



■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées en Normandie, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen.

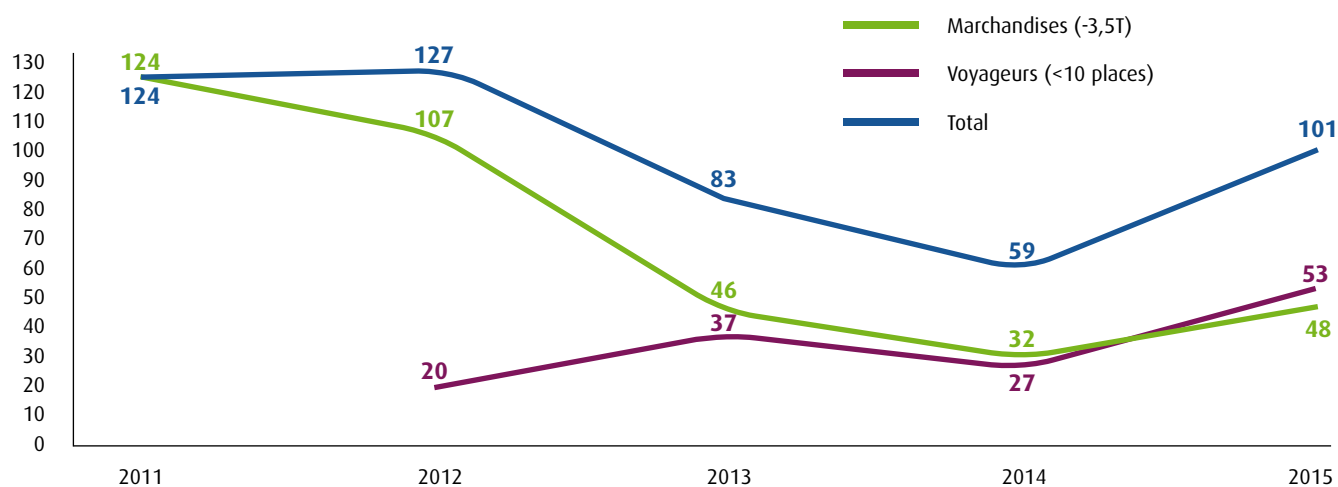
En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012.

En marchandises, il existe 3 modes d'obtention :

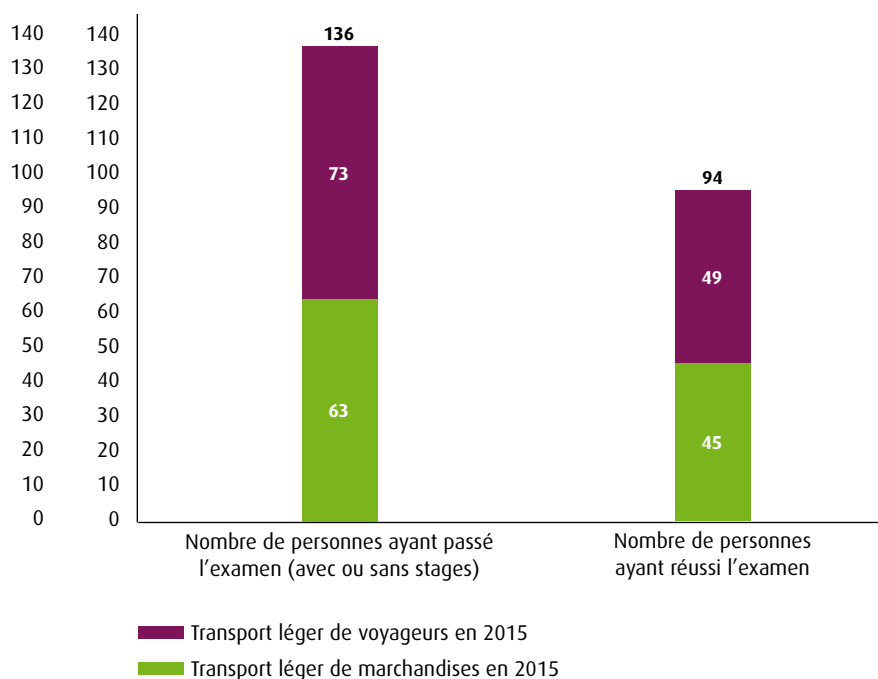
- l'examen,
- l'expérience professionnelle,
- l'équivalence de diplôme.

En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

Évolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



Nombre de candidats et de lauréats à l'examen



En 2015, le taux de réussite pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger est de :

- 67 % en voyageurs, avec une note moyenne de 132/200,
- 71 % en marchandises, avec une note moyenne de 129/200.

Le seuil d'admission est fixé dans les deux cas à 120/200.

Attention : les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2015

■ Situation au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, on comptabilise 3 561 inscriptions aux registres des transports, certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	247	64	374
Eure	261	45	402
Manche	114	27	268
Orne	77	14	190
Seine-Maritime	525	252	701
Total Normandie	1 224	402	1 935

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du Ministère en charge des transports à l'adresse suivante :

www.developpement-durable.gouv.fr

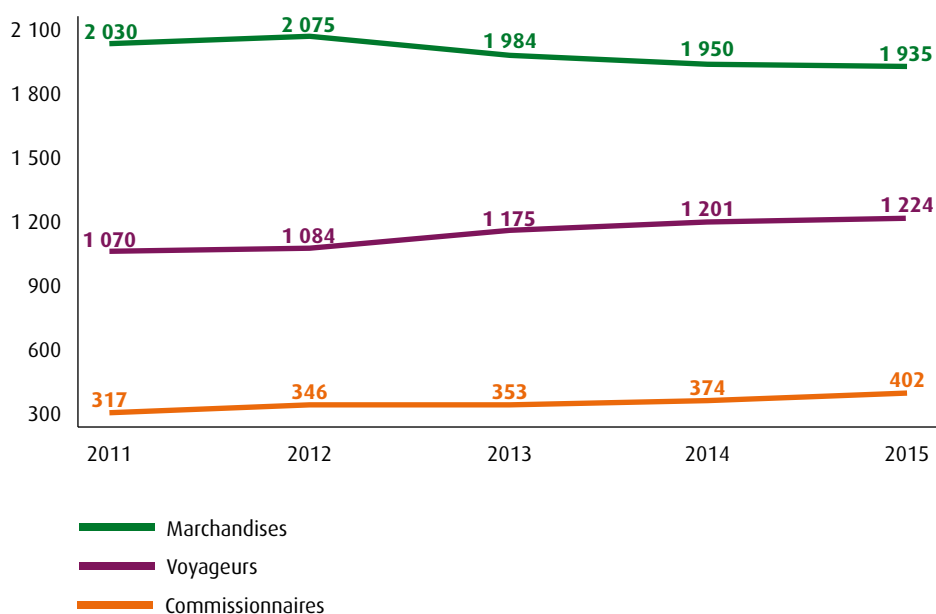
Rubrique Transports / Secteur Routier / Professionnels du transport routier / liste des professionnels / liste des entreprises inscrites aux registres

Évolution de 2011 à 2015 du nombre d'entreprises normandes pour chaque registre

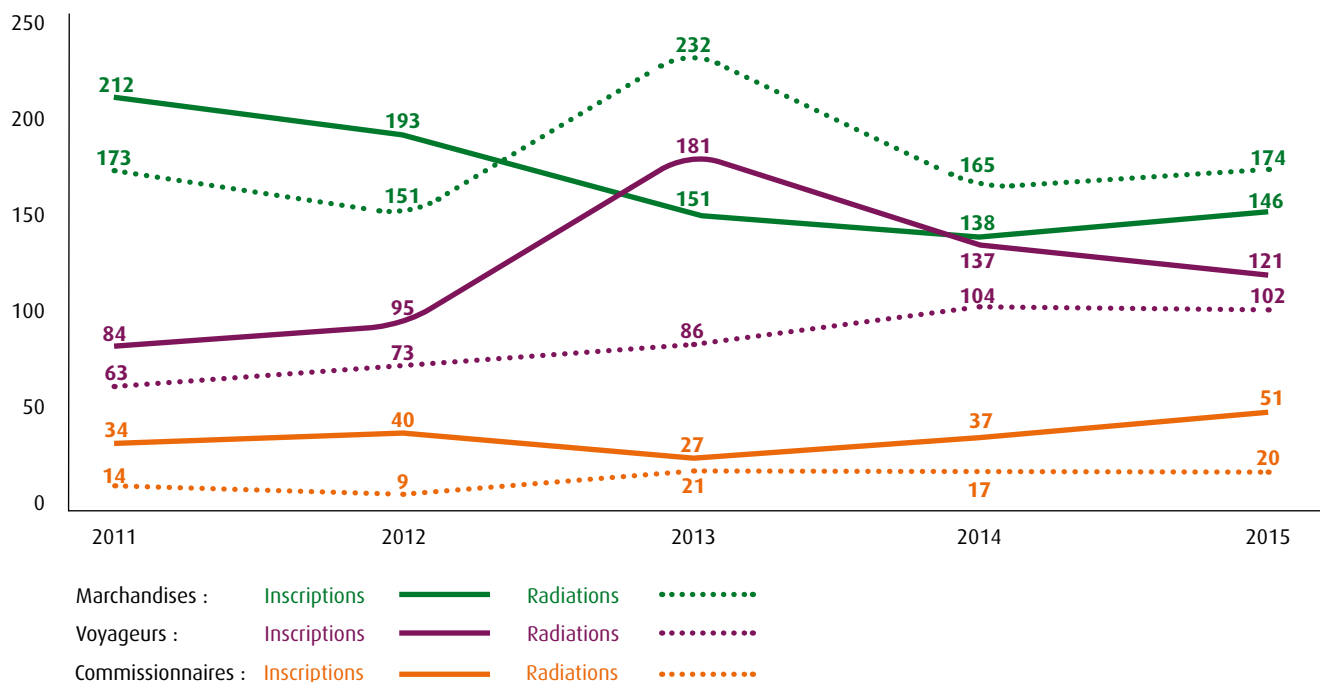
■ Situation au 31 décembre de chaque année

Entre 2011 et 2015, le nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises a diminué de 5 % alors que le nombre d'entreprises inscrites aux registres voyageurs et commissionnaires a lui augmenté respectivement de 14 % et 27 %.

Au 31 décembre 2015, sur les 3 561 inscriptions aux registres normands, 34,4 % concernaient l'activité de transport public de personnes, 11,3 % l'activité de commissionnaire de transport et 54,4 % l'activité de transport public de marchandises.



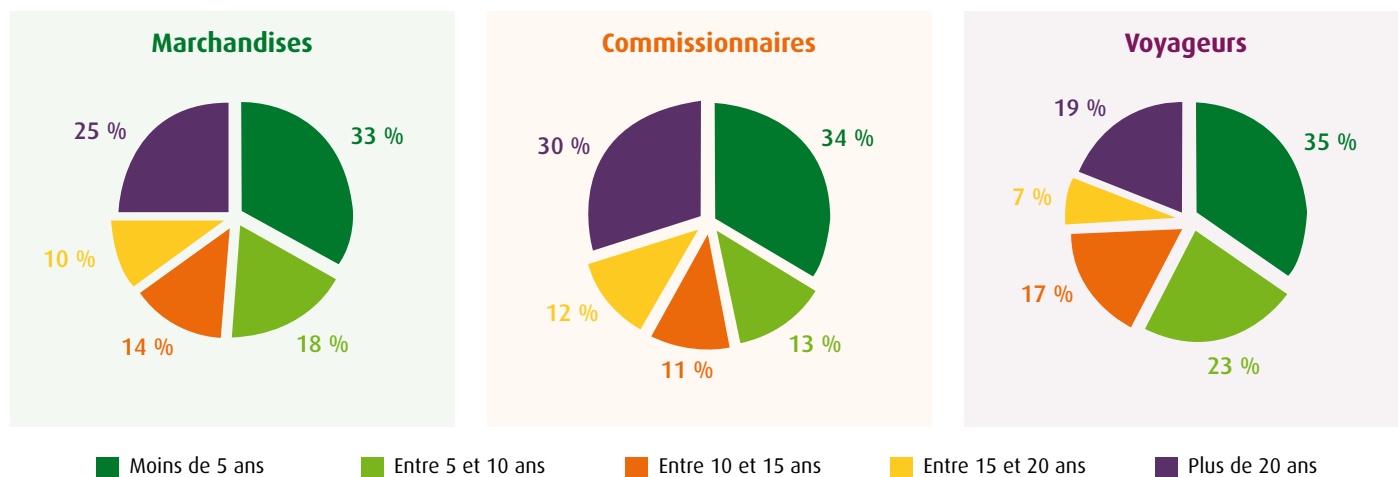
Évolution de 2011 à 2015 du nombre d'inscriptions et de radiations



À noter :

- les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'en entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a une continuité d'activité pour cette entreprise.
- pour les voyageurs, le pic constaté en 2013 pour les inscriptions et les radiations correspond à des régularisations de dossiers touchant très majoritairement les taxis.

En 2015, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité, ou des entreprises de taxis inscrites en régime dérogatoire.

Pour les 3 registres, un tiers des entreprises ont moins de 5 ans. Ceci n'est pas dû à un rebond de l'activité ces dernières années (le nombre d'entreprises étant relativement stable) mais au nombre important d'entreprises qui disparaissent au cours des premières années d'existence.

Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises normandes en 2015

■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2015

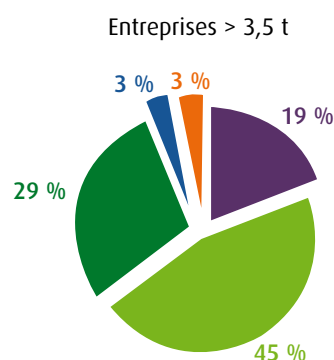
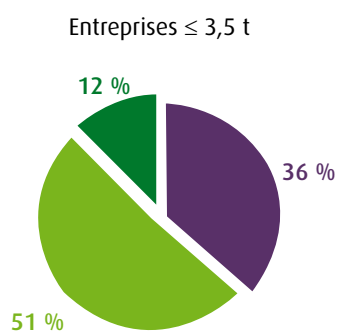
	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	946	5 852	584	895
Eure	532	3 351	496	675
Manche	365	1 923	280	947
Orne	350	1 719	235	276
Seine-Maritime	2 135	1 752	977	1 977
Total Normandie	4 328	20 071	2 572	4 770

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues par des entreprises inscrites aux registres des transports atteint 31 741 dont 7 342 (soit 23 %) en voyageurs et 24 399 (soit 77 %) en marchandises. Par rapport à 2014, le nombre total de copies conformes en 2015 a augmenté de 770 sur la région (+2,5 %).

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2015

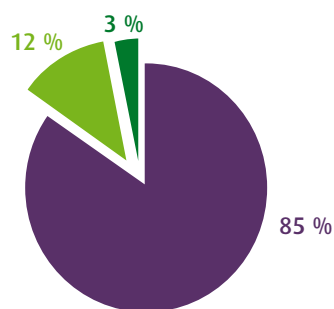
Nombre de copies conformes (CC) détenues

En transport de marchandises

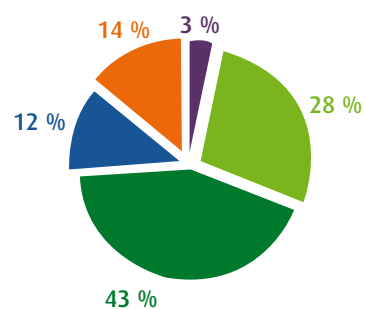


En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules ≤ à 9 places



Entreprises détenant des véhicules > à 9 places



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

À noter :

- pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes), plus d'un tiers des entreprises ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 3 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport.
- pour le transport léger de voyageurs (n'excédant pas 9 places), 85 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule, 64 % sont des taxis et seules deux entreprises disposent de plus de 50 titres de transport.

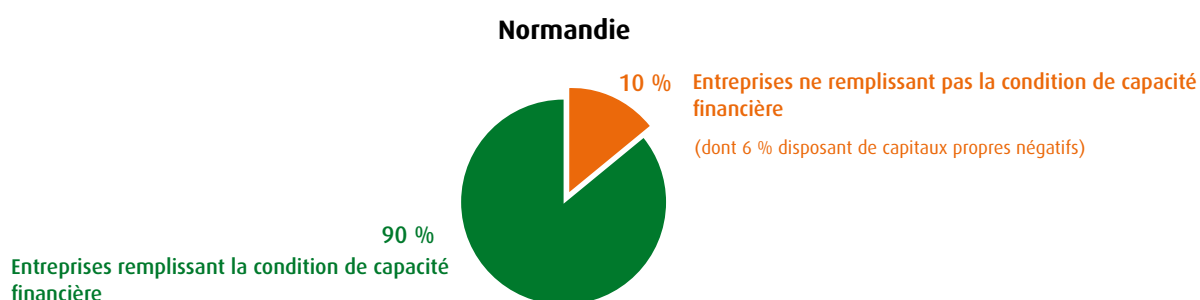
Capacité financière des entreprises de transport

■ Situation au 31 décembre 2015 (tous tonnages)

En transport de marchandises

Au 31 décembre 2015, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 10 % avec des différences sensibles (du simple au double) selon les départements.

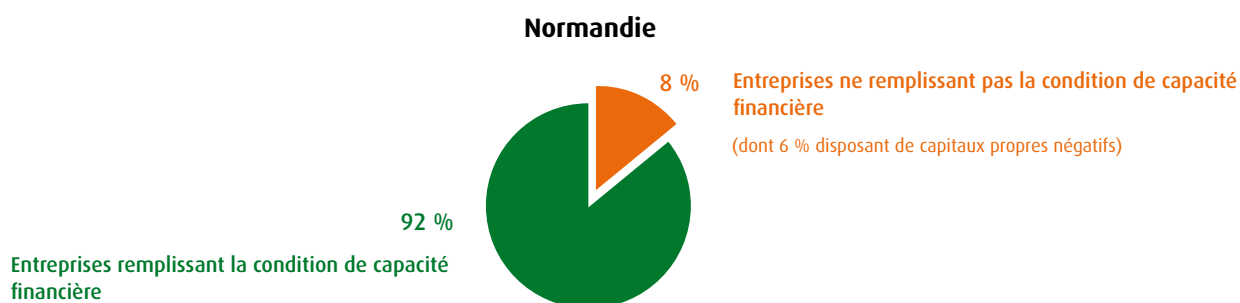
	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	87 %	13 %	7 %
Eure	93 %	7 %	4 %
Manche	87 %	13 %	8 %
Orne	88 %	12 %	7 %
Seine-Maritime	91 %	9 %	5 %



En transport de voyageurs

Au 31 décembre 2015, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de plus de 9 places) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient 8 % à ne pas remplir la condition de capacité financière avec comme en marchandises des différences importantes selon les départements.

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	83 %	17 %	9 %
Eure	96 %	4 %	4 %
Manche	96 %	4 %	4 %
Orne	93 %	7 %	7 %
Seine-Maritime	92 %	8 %	6 %

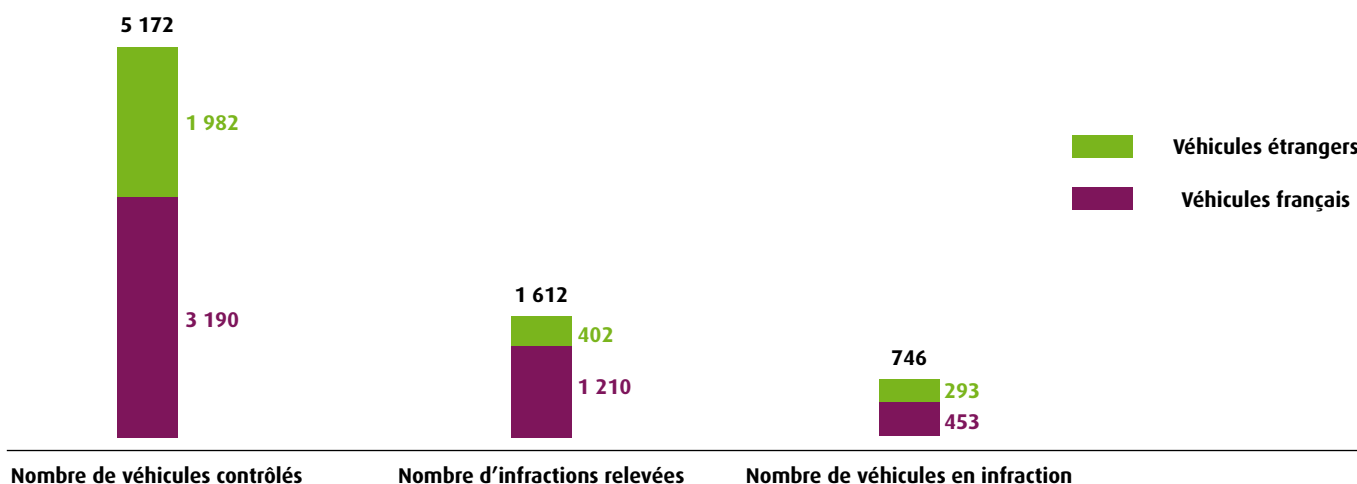


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports

Source : DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ **Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2015**

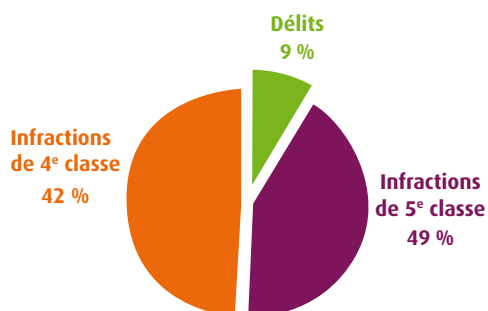


En 2015, sur 5 172 véhicules et 133 249 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 709 opérations de contrôle sur route (dont 19 le week-end et 96 de nuit en semaine), 746 véhicules étaient en infraction (soit 14,4 %) et 1 612 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2,2 infractions par véhicule en infraction.

■ **Classification des infractions relevées en 2015 et répartition des infractions par réglementation non respectée**

Classification des infractions

Sur 1 612 infractions relevées

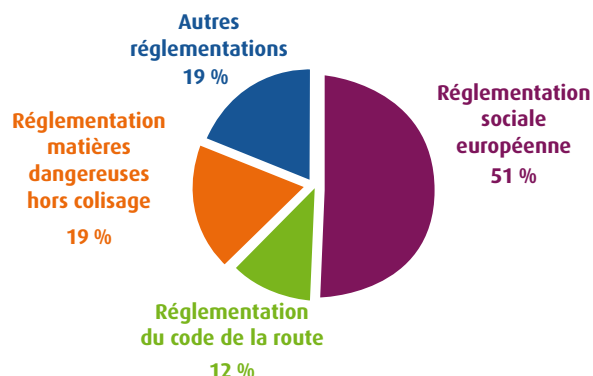


4^e classe = amende forfaitaire de 135 euros

5^e classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum

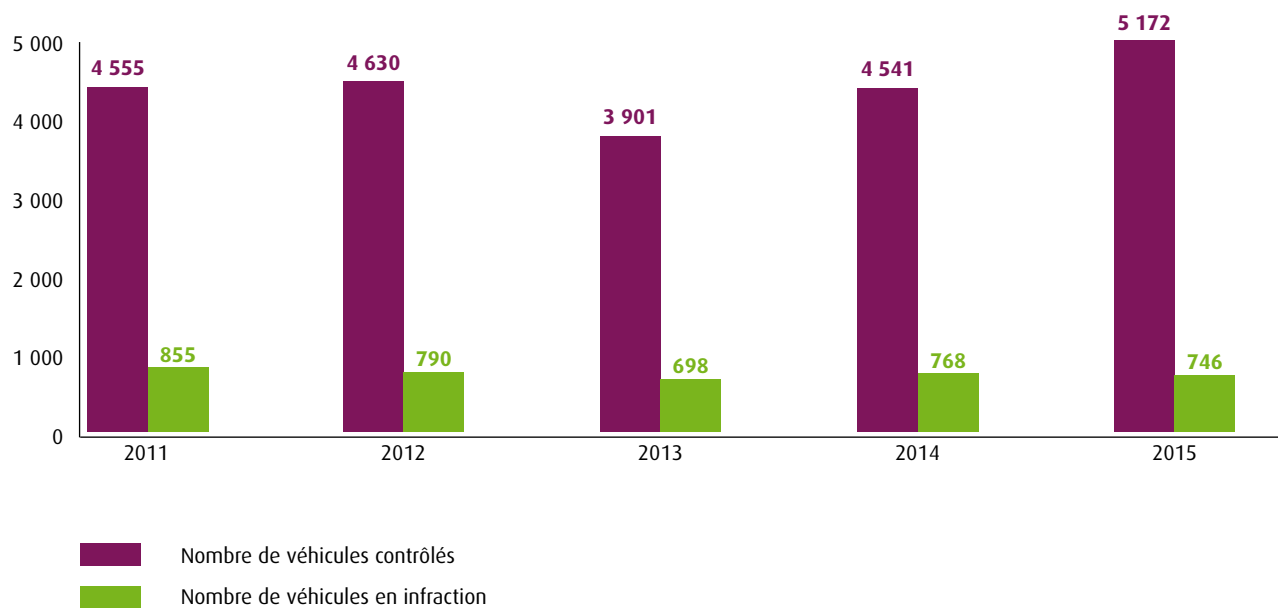
Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

Répartition des infractions par réglementation non respectée



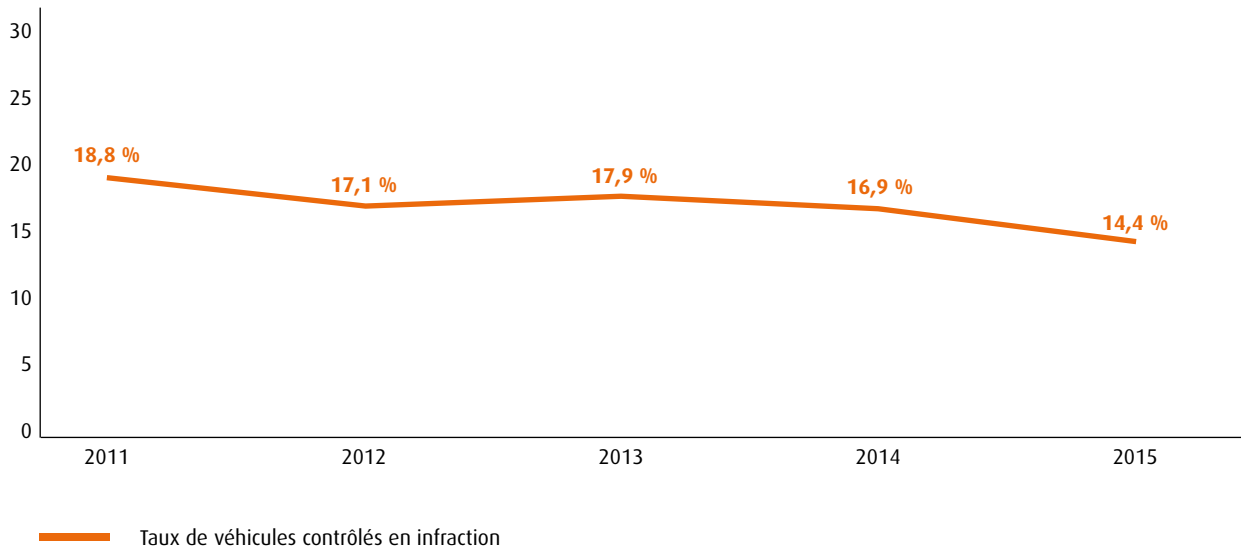
■ Évolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction de 2011 à 2015

Nombre



■ Évolution du taux de véhicules contrôlés en infraction de 2011 à 2015

Part des véhicules en infraction



Contrôles en entreprise

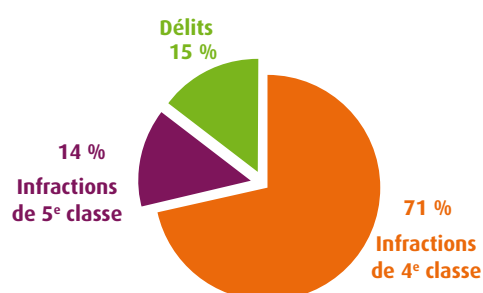
■ Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2015

En 2015, sur 196 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 38 étaient en infraction, soit 19,4 %. Les contrôles réalisés ont notamment porté sur 80 992 journées de travail de conducteurs routiers.

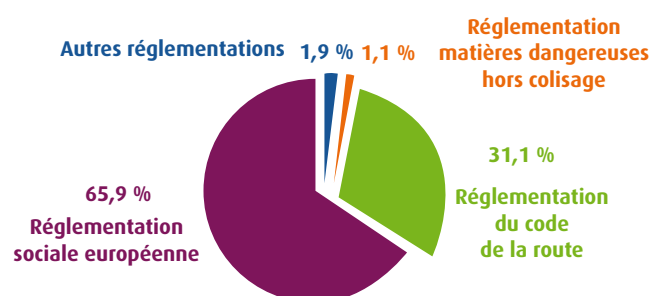
■ Typologie des infractions relevées en 2015

Classification des infractions

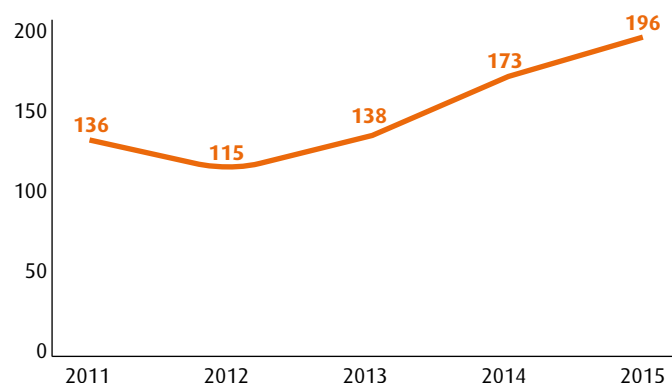
Sur 370 infractions



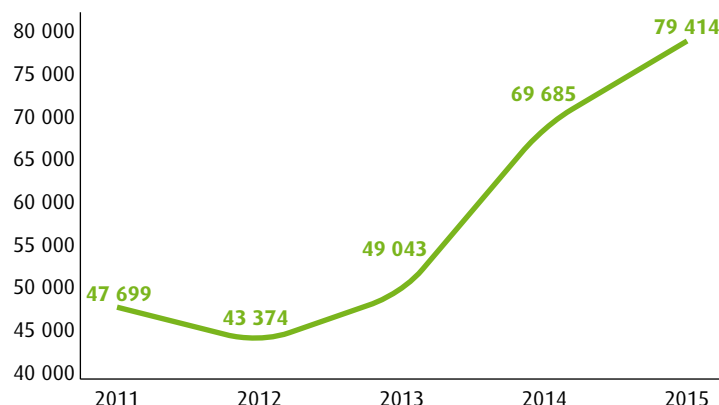
Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



■ Évolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées



— Nombre d'entreprises contrôlées



— Nombre de journées de travail de conducteurs contrôlées

Programme objectif CO₂

Source : DREAL Normandie

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'ADEME en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier proposent aux entreprises de transport routier un programme d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce programme s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe à l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 et 40 % d'ici 2030.

La charte valorise une déclaration d'intention en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une démarche de progrès. Le label, lui, distingue les entreprises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale en s'appuyant sur un audit indépendant.

Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet www.objectif.co2.fr sur lequel doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée. Les entreprises normandes souhaitant s'engager dans ces démarches peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit par l'AFT (Andrew Patry, chargé de mission CO₂, andrew.patry@aft-dev.com).



Charte CO₂

Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO₂. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs. Nationalement, elle a déjà fédéré plus de 1 200 entreprises du secteur du transport routier et permet, avec près de 100 000 véhicules impliqués (soit plus de 20 % des poids lourds immatriculés en France), d'éviter le rejet de 1 million de tonnes de CO₂ par an.

Pour la Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010 et on dénombre aujourd'hui une centaine d'entreprises ayant choisi de s'engager dans la démarche, celles-ci ayant des profils variés (que ce soit au niveau de la taille : quelques véhicules à plusieurs centaines) ou de l'activité (transport public de marchandises avec des poids lourds ou légers, autocariste, entreprise de travaux publics ou travaillant dans l'agro-alimentaire...).



Label CO₂

Le label distingue les entreprises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale. Son attribution pour 3 ans s'appuie sur un audit indépendant qui vérifie la fiabilité des données de l'entreprise et l'atteinte du seuil de performance requis. Le label a vocation à s'adresser à l'ensemble des entreprises de la charte « Objectif CO₂ » mais dans un premier temps, il n'est accessible qu'aux entreprises effectuant du transport de marchandises pour compte d'autrui sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé.

Parmi les 14 premières entreprises de transport routier de marchandises labellisées au niveau national, au printemps 2016, on recense une entreprise normande.



Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de
l'Observatoire Social des Transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Ce tableau de bord ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique Transports / Observatoires / Observatoire Social des Transports

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

Christine Nègre

au 02 50 01 83 29

christine.negre@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Normandie

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - 76032 Rouen cedex
10 boulevard du général Vanier - CS 60040 - 14006 Caen cedex

